



COMPTE RENDU INTEGRAL CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIIN 2023 A 21 H

Le neuf juin deux mille vingt-trois, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE, sous la présidence de Madame Liliane LUGOL, Maire de LALBENQUE.

Etaient présents : CHARONNAT Serge, COQUOIN Magali, CROUZET Mathieu, DELON Kévin, DELPECH Marie, DOLO Stéphane, LEZOURET-CONQUET Myriam, LONJOU Charles, MARZIN Jacques, NODARI Sébastien, REBIERE Catherine, ROCHE Marie-Joëlle, ROUSSEAU Paméla et SUDRES Philippe.

Etaient absents excusé ayant donné procuration : Marion BASTIT a donné procuration à Marie DELPECH, Guillaume BISMES a donné procuration à Kévin DELON, MOLES Géraldine a donné procuration à Stéphane DOLO et PAGES-GRATADOUR a donné procuration à Sébastien NODARI.

Marie DELPECH est désignée secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1 – **Décision modificative budgétaire n° 1 budget principal**
- 2 – **Acquisition foncière à Lucante**
- 3 – **Implantation antenne relais : contrat de bail**
- 4 – **Piscine : cycle scolaire : convention avec les communes**
- 5 – **CCPLL : convention de remboursement frais agent PVD**
- 6 – **activités périscolaires : convention pour aide aux devoirs**
- 7 – **Questions diverses**

Avant d'aborder dans le détail l'ordre du jour, Madame le Maire appelle d'éventuelles observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 5 Mai 2023, en vue de son approbation. Aucune observation est faite et le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Information sur les décisions prises depuis la dernière séance :

2023-15 : en date du 9 mai 2023 : validation des tarifs appliqués à la piscine municipale de Lalbenque pour la saison, pour les entrées, les activités et le snack, à savoir :

TARIFS BAIGNADE (inchangés)		
Détail	Enfants (gratuit pour les moins de 5 ans)	Adultes (à partir de 18 ans)
Tarif Après-Midi	2.50 €	3.50 €
Tarif Soir	1.50 €	2.50 €
Carte 10 entrées après-midi	22.00 €	32.00 €

COURS : LECONS DE NATATION ENFANT	
1 séance de natation (45 mn)	13 €
Forfait 10 séances	120 €
COURS : LECONS DE NATATION ADULTE	
1 séance de natation (45 mn)	18 €

Forfait 10 séances	160 €
COURS : AQUAGYM/AQUAFITNESS ADULTE	
1 séance d'aquagym (1 h)	9 €
Forfait 10 séances	85 €
Forfait 20 séances	150 €
COURS : AQUABIKE ADULTE	
1 séance d'aquabike (30 mns)	12 €
Forfait 5 séances	55 €
Forfait 10 séances	100 €
Location d'un vélo (30 mns)	4 €
ACTIVITE PETIT SAUVETEUR (de 10 à 15 ans)	
1 séance	13 €
Forfait de 5 séances	60 €
ENTREES DES SCOLAIRES ET GROUPES	
Groupe scolaire : gratuit pour les enfants de Lalbenque et participation des communes pour les écoles du territoire de la CCPLL + 3 RPI* limitrophes	0.50 €/l'entrée
Groupe scolaire : écoles hors du territoire de la CCPLL et des 3 RPI limitrophes	1 €/l'entrée
Groupe scolaire : collège, lycée	1.5 €/l'entrée
Centre de loisirs, colonies, établissements :	1.5 €/l'entrée

***RPI limitrophes : (Belfort du Quercy, Montdoumerc, Fontanes) – (Aujols, Cieurac, Flaujac-Poujols) – (Varaire, Concots, Lugagnac)**

Autres tarifs : autres services buvette	
Boissons	2 €
Boissons (eau)	1 €
Glace (glace à l'eau)	1 €
Glace (barres glacée, etc...)	2 €
Goûter salé	0.50 €
Goûter sucré	1 €

2023-16 : autorisation à rembourser à Madame Laetitia DHAP la caution de 476.78 € suite à la location du logement de ST HILAIRE T4 le 27/02/2023.

2023-17 : attribution du logement T4 de ST HILAIRE à Mme BARBE épouse ATZEL Céline pour un montant de 476.78 € le 26/05/2023.

Point sur les activités de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne :

Mme Liliane LUGOL laisse la parole à Jacques MARZIN, Vice - Président à la CCPLL.

Je vais vous parler aujourd'hui de la convention globale de territoire, qui traite au sein de la communauté de communes de la dimension sociale. Le travail d'actualisation de la CTG a été animé par Nelly Ginestet, Nathalie Ricard et Stéphanie Jacquez, mais aussi les membres de la Commission, des élus communautaires ou municipaux et des professionnels du territoire. Des réunions publiques ont aussi été organisées pour échanger avec les habitants du territoire. Ses

actions principales portent essentiellement sur trois registres : la prévention, la mise en réseau des professionnels et des élus, et la fourniture de services.

Cette convention qui se concentre sur le volet social de la communauté de communes s'articule autour de 4 axes :

- le premier vise à faciliter le parcours des enfants et des jeunes sur notre territoire
 - les actions envisagées concernent essentiellement les services de garde et d'accueil pour les petits, le développement d'actions spécifiques pour les adolescents, l'accompagnement des familles et l'intégration des enfants handicapés ou en difficultés
- le second axe souhaite garantir un accès aux services pour tous et faciliter l'insertion des plus vulnérables
 - les actions concernent principalement le réseautage des professionnels de l'accompagnement social, l'amélioration de la communication pour faciliter l'accès aux droits, le développement des mobilités innovantes, la prévention en termes de santé et l'insertion sociale et professionnelle ;
- le troisième a pour objectif d'accompagner le vieillissement
 - les actions portent sur le réseautage des professionnels du vieillissement, le développement de l'offre de services pour les aînés, la prévention du vieillissement et la lutte contre l'isolement ;
- enfin, le quatrième vise à soutenir les solidarités et animer la vie sociale
 - les actions concernent le soutien aux associations, l'accueil des nouvelles familles et l'animation du territoire.

Vous trouverez sur le site web de la CCPLL plus de précisions : <https://www.cc-lalbenque-limogne.fr/la-convention-territoriale-globale-ctg/>

ORDRE DU JOUR

1 – Décision modificative budgétaire n° 1 budget principal

La décision modificative budgétaire n° 1 permet de faire quelques ajustements de crédits en fonctionnement et en investissement.

La décision modificative n°1 s'équilibre à 20 400 € en section de fonctionnement et à 57 500 € en section d'investissement, pour un montant global des sections de 77 900 €.

Le détail est le suivant :

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-80833 : Fournitures de voirie	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61521 : Terrains	0.00 €	13 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8232 : Fêtes et cérémonies	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-827 : Services bancaires et assimilés	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	17 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6615 : Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6745 : Subventions aux personnes de droit privé	0.00 €	1 100.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	1 900.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7476 : Autres organismes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 400.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 400.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	20 400.00 €	0.00 €	20 400.00 €
INVESTISSEMENT				
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2128 : Autres agencements et aménagements de terrains	0.00 €	0.00 €	0.00 €	50 000.00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	50 000.00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 500.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 500.00 €
D-2315-323 : programme voirie 2022	0.00 €	7 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	7 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	57 500.00 €	0.00 €	57 500.00 €
Total Général		77 900.00 €		77 900.00 €

Après examen et délibération, la décision modificative budgétaire n° 1 est validée à l'unanimité.

2 – Acquisition foncière à Lucante

Dans le cadre de la restauration des puits entrepris par la commune, il y a un puits à restaurer chemin rural de Lucante, parcelle BE 212. A l'origine, ce puits était communal, et il représente un élément de patrimoine important.

Nous avons fait faire un bornage par SOGEXFO, et il s'avère que le puits est maintenant en domaine privé. La commune se propose d'acquérir la portion de terrain aux administrés Monsieur et Madame PEZZUTTI Alain, pour un prix forfaitaire de 10 €. La superficie de la parcelle est de 9 m². Cela permettra de rénover le puit et de pouvoir faire l'entretien autour.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité l'acquisition de la parcelle BE 212 pour un montant de 10 € et une superficie de 9 m² et autorise le Maire ou le 1^{er} adjoint en son absence à signer l'acte notarié ou acte administratif à venir et toutes pièces afférentes.

3 – Implantation antenne relais : contrat de bail

Kévin DELON informe l'assemblée de ce projet d'implantation.

Tout début février, M. Yoan BENNET, technicien en aménagement numérique à Lot Numérique nous a informé que dans le cadre du NEW DEAL (couverture des zones blanches) une dotation a été attribuée sur notre commune.

France Mobile a choisi FREE pour construire un site de téléphonie mobile ayant pour objectif de couverture de 3 points d'intérêt : Laboul – Paillas – Notis.

Lot numérique nous a informé que la commune était éligible à l'implantation d'une antenne relais pour régler la zone blanche du secteur élargi.

Le site communal de Cournesse est l'endroit idéal pour son implantation. Un rendez-vous sur le terrain s'est effectué le 24/02/2023.

Le 03/05/2023, et le 26/05/2023, nous avons reçu les plans du projet, le contrat de bail sur 12 ans et un responsable relations avec les collectivités territoriales est venu exposer et expliquer le projet d'installation.

Stéphane DOLO demande si cette implantation sera éligible à la 5G, non ce ne sera que de la 3G et 4G.

Stéphane DOLO demande si les riverains sont informés.

Kévin DELON indique que l'information sera diffusée mais il fallait d'abord en parler en séance. Il sera possible de faire une réunion d'informations à St Hilaire.

Il serait opportun de demander à l'entreprise d'expliquer en détail ce projet.

Catherine REBIERE est défavorable à l'installation de cette antenne sur le site de Cournesse qui contient beaucoup de biodiversité.

Sébastien NODARI indique que la réunion publique serait intéressante, mais il n'y aura pas de problèmes ni de nuisances à l'installation de cette antenne, mais par contre les administrés seront soulagés de pouvoir communiquer.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à la majorité avec 3 abstentions celles de Stéphane DOLO, Mathieu CROUZET et Géraldine MOLES et un vote contre celui de Catherine REBIERE, un accord de principe pour ce projet d'implantation d'antenne relais et autorise le maire à signer le contrat de bail sur 12 ans avec une location annuelle de 1 500 €.

4 – Piscine : cycle scolaire : convention avec les communes

La commune a investi en 2014-2015 une rénovation complète de la piscine municipale. Il a été fait le choix de couvrir les bassins (hors d'eau pas hors d'air) pour un usage prolongé et surtout permettre d'ouvrir plus tôt dans la saison pour les scolaires.

Le savoir-nager doit être validé sur le cycle 3 (CM1 – CM2 – 6^{ème}).

Jusqu'à présent depuis 2015, nous avons fait la gratuité pour les groupes scolaires issus du territoire de la communauté de communes et de l'ancien canton avec les 3 RPI avoisinants.

A compter de cette année, Madame le Maire a fixé dans la décision n° 2023-15 du 9/05/2023 de créer un tarif pour ces écoles à raison de 0.50 €/ enfant/créneau.

La facturation sera adressée aux communes en fonction du planning des scolaires et des créneaux réalisés. Une convention sera adressée à chaque commune pour la participation aux entrées à la piscine.

Après examen et délibération, l'assemblée valide le principe pour solliciter une participation aux communes extérieures dont les enfants y sont domiciliés et autorise le Maire à signer une convention de participation financière correspondantes à 0.5 €/enfant/créneau.

5 – CCPLL : convention de remboursement frais agent PVD

La communauté de communes du pays de Lalbenque-Limogne nous a fait parvenir une proposition de convention entre les deux collectivités pour le remboursement le cas échéant de frais de l'agent petite ville de demain.

La commune devra rembourser les frais sur présentation des justificatifs.

La mairie devra valider en amont tout engagement de frais à l'agent sur des missions qu'elle lui sollicite dans le cadre du suivi d'un projet communal.

Les frais de formation de l'agent sont exclusivement à la charge de son employeur, en effet l'agent doit être opérationnel pour répondre aux différentes problématiques de la commune.

L'assemblée valide le projet de convention de remboursement des frais de l'agent petite ville de demain sur des sollicitations expresses de la commune et autorise le Maire à la signer.

6 – activités périscolaires : convention pour aide aux devoirs

L'association Padelou sollicite la commune pour proposer leur service à titre gratuit pour une aide aux devoirs durant le temps périscolaire du soir, à raison de deux soirs/semaine pour une durée d'une heure.

Cette activité d'aide aux devoirs est déjà proposée par la commune, compétente sur le temps périscolaire avec un agent de la collectivité.

A compter de la validation du projet de convention proposée, l'association pourra mettre à disposition ses membres pour encadrer un groupe d'enfant en aide aux devoirs.

Pour l'établissement de la liste des enfants admis à y participer ; elle sera définie conjointement avec l'équipe enseignante, le directeur de l'ALAE et un représentant de l'association PADELOU.

Un groupe maximum de 15 enfants sera encadré par le ou la ou les membres de cette association. L'association et ses membres seront exclusivement responsables pour encadrer ces élèves durant cette activité et assurés pour organiser cette activité.

La convention proposée détaille les droits et obligations de chacun.

Stéphane DOLO ne participe pas au vote.

L'assemblée valide à l'unanimité le projet de convention proposée et autorise le maire à la signer.

7 – Questions diverses

*inauguration des espaces publics sportifs et de loisirs le samedi 10 juin 2023 à 11 h avec une initiation au tennis et au volley de 10 h 30 à 12 h.

Marie-Joëlle ROCHE indique qu'il est prévu le mercredi 28/06/2023, un chantier participatif pour la construire d'un banc en pierres sèches.

Plus aucune question à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 15.

Le secrétaire de séance,

Marie DELPECH.



Le Maire

Liliane LUGOL.



Le conseil municipal dans sa séance du 11 juillet 2023 approuve à l'unanimité le compte rendu du 9 juin 2023.